

## ENTRAÎNEMENT – PREMIÈRE

### CHAPITRE 8 : HOMMES ET FEMMES AU TRAVAIL

#### EXERCICE 1

Datez, remettez dans l'ordre chronologique et expliquez brièvement à quel aspect des transformations du monde du travail correspondent les lois suivantes :

- loi Houphouët-Boigny :
- loi Astier :
- loi Waldeck-Rousseau :
- accords Matignon :
- lois Jules Ferry :

#### EXERCICE 2

Corrigez les affirmations suivantes si elles sont fausses :

1. Le travail agricole et le travail artisanal concurrencent la grande industrie.
2. Le travail ouvrier est moins pénible que le travail agricole, d'où l'exode rural.
3. Les femmes travaillent, mais leur activité n'est reconnue qu'après 1850.
4. Le travail forcé n'existe que dans les colonies, jusqu'en 1946.
5. Le suffrage universel masculin favorise l'obtention de droits sociaux pour les ouvriers.

**EXERCICE 1**

**Lois Jules Ferry (1881-1882) :** ces lois créent l'école primaire publique, gratuite, obligatoire et laïque pour les filles et les garçons de 6 à 13 ans, ainsi que les écoles nationales professionnelles. Elles favorisent une meilleure qualification des salariés et offrent une perspective d'ascension sociale par l'instruction et d'accès à des métiers plus qualifiés et mieux rémunérés.

**Loi Waldeck-Rousseau (1884) :** cette loi accorde la liberté syndicale à tous les citoyens ; l'employeur ne peut plus renvoyer un salarié pour son militantisme syndical.

**Loi Astier (1919) :** cette loi organise l'enseignement technique, industriel et commercial, proposant des cours de pratique professionnelle à côté d'un enseignement général pour les apprentis (elle crée également le certificat d'aptitude professionnelle).

**Accords Matignon (1936) :** le Front populaire oblige les syndicats patronaux et ouvriers à trouver un accord économique : établissement de contrats de travail, hausse des salaires, augmentation de la liberté d'expression des salariés dans l'entreprise (délégués ouvriers, conventions collectives, liberté syndicale).

**Loi Houphouët-Boigny (1946) :** abrogation du travail forcé dans les colonies.

**EXERCICE 2**

1. Faux. C'est l'inverse. La grande industrie, qui produit beaucoup plus vite et à moindres coûts, concurrence fortement le travail artisanal, qui doit s'adapter à une autre clientèle, prête à payer plus cher un produit unique, fabriqué selon les demandes du client et de meilleure qualité. Le travail agricole se mécanise, la demande en main d'œuvre agricole diminue après 1870-1880, ce qui libère de la main d'œuvre pour l'industrie.

2. Faux. Le travail ouvrier est pénible (manque d'air, hygiène, dangers, charges lourdes, cadences parfois très soutenues...), au moins aussi pénible que le travail agricole qui se fait en extérieur mais reste très exigeant physiquement. L'exode rural n'est pas stimulé par la recherche d'un travail moins pénible, mais surtout par la diminution de demande de main d'œuvre agricole, liée à la mécanisation des campagnes, ainsi que par les progrès des transports qui facilitent le déplacement vers la ville.

3. Vrai, en partie. Les femmes travaillent depuis toujours, mais leur activité s'officialise après 1850. Leur activité est souvent peu reconnue, et peu rémunérée au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Après 1850, les demandes en main d'œuvre industrielle et en emplois tertiaires augmentent les emplois féminins officialisés. Cependant, la réelle prise en compte officielle du travail féminin se fait surtout avec les mobilisations massives de 1914-1918.

4. Vrai. Le travail forcé n'existe que dans les colonies, jusqu'en 1946 ; il suit l'abolition de l'esclavage en 1848, et reste en place jusqu'à son abolition par la loi Houphouët-Boigny.

5. Vrai. Le suffrage universel masculin (1848) favorise l'obtention de droits sociaux pour les ouvriers qui deviennent des électeurs et qui peuvent ainsi voter pour des maires et des députés qui se font les porte-paroles de leurs revendications (ex. : Calvignac à Carmaux, Jean Jaurès...).